

PV n° 1
Réunion du Comité Directeur du 16/12/07

Membres Présents : Nour Amri, Naoufal Uariachi, Najib Filali, Khalil Rouas, Fouad Drissi, Hicham Ouahidi

Absent excusé : Rachid Yatribi

Lieu : Siège de la FRMBB

Ordre du jour :

- 1- Constitution du dossier Juridique
- 2- Attribution des postes et responsabilités au sein du Comité Directeur
- 3- Approbation du PV de l'Assemblée Générale
- 4- Divers

Le Président ouvre la séance en remerciant la FRMBB en la personne de Mr Arouss pour nous accueillir au sein de ses locaux. Mr Rachid Yatribi s'est présenté afin d'excuser son absence pour des raisons de santé.

1- Constitution du dossier Juridique:

Les documents administratifs nécessaires pour compléter les formalités juridiques ont été remis au secrétariat. Les pièces manquantes devront être remis au Secrétaire Général avant le 7 Janvier 2008.

2- Attribution des postes et responsabilités au sein du Comité Directeur:

Dans un souci pratique d'efficacité de travail, le Comité Directeur a été constitué comme suit :

Président :	Nour AMRI
Vice Président :	Najib Filali
Secrétaire Général :	Naoufal Uariachi
Secrétaire Général Adjoint :	Fouad Drissi
Trésorier :	Khalil Rouas
Trésorier Adjoint :	Hicham Ouahidi
Assesseur :	Rachid Yatribi

3- Approbation du PV de l'Assemblée Générale:

Le président a procédé à la lecture du PV de l'Assemblée Générale. Le PV a été approuvé à l'unanimité.

4- Divers :

4.1- Courrier :

Lecture a été faite du courrier reçu et des différentes lettres de sympathie et de félicitation au Comité Directeur nouvellement élu.

4.2- Affaire Sbiti Zakaria :

Suite au fax de la FRMBB faisant allusion à l'incident qui s'est produit lors de l'examen d'entraîneur du 14 Décembre 2007, le Comité Directeur déplore et condamne les actions de Mr Zakaria Sbiti. L'AMEB ne peut prendre aucune mesure envers Mr Zakaria Sbiti vu que ce dernier n'est pas membre de notre association.

4.3- Budget Prévisionnel :

Le Trésorier a été chargé de préparer dans les plus brefs délais un budget prévisionnel de la saison sportive en cours.

En attendant, le Comité Directeur autorise le Président à engager pendant les 4 prochains mois les dépenses nécessaires pour l'organisation administrative et le développement de l'AMEB.

4.4 : Cotisations :

Le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 200 Dirhams. Les pièces à fournir pour devenir membre de l'AMEB sont :

- Fiche de demande dûment remplie (à télé télécharger dans le site web)
- 1 Photocopie de la CIN
- 2 Photos

4.5 : Site Web :

Le Secrétaire Général a été chargé de créer et de constituer le site web de l'AMEB. Le nom de domaine sera : www.ameb.ma

Ce site nous permettra de communiquer avec l'ensemble des entraîneurs marocains. Les membres du Comité sont chargés de remettre au Secrétaire Général avant fin Décembre une brève présentation de leur profil.

4.6 : Porte parole de l'AMEB :

En attendant la création de la Commission de Communication et la désignation d'un porte-parole, le Président assurera cette fonction et se chargera des communications officielles.

4.7 : Réunion du Comité Directeur :

Le Secrétaire Général est chargé de nous proposer la date de la prochaine réunion du Comité Directeur. Il est aussi chargé de nous proposer un calendrier de toutes les dates de réunion pour la saison sportive en cours en fonction du programme d'activités de l'AMEB. Dans un souci d'équité, il a été décidé que les deux prochaines réunions se tiendront à Fès et à Tanger. Suite à ces deux réunions, les frais de déplacements des membres du Comité seront remboursés par le Trésorier.

La séance est levée à 15h00.

Le Président

Le Secrétaire Général

Nour Amri

Naoufal Uariachi